

« Tout un chacun », ou le « tiers inclus »

Le synode est une institution. Cela est particulièrement clair en cette deuxième année au cours de laquelle se tiendront les deux assemblées de février et de mai. Une institution de délibération entre égaux désignés par d'autres qu'eux-mêmes. On ne s'autoproclame pas délégués synodal !

C'est une grande différence avec ce qui a été vécu dans la première année : les échanges très nombreux n'avaient pas ce caractère institutionnel : tout le monde pouvait s'exprimer, dans un cadre très large, sans délégations, sans obligation de résultats. Ce sont les relations interpersonnelles pleines d'intérêt, qui portaient cette grande « conversation ».

Le philosophe Paul Ricoeur a une présentation très intéressante du rôle des institutions dans l'agir des hommes. Il dit que « le vivre-bien ne se limite pas aux relations interpersonnelles » même si cela est bien tentant ! L'institution, avec ses règles du jeu pour « jouer » au vivre-ensemble, oblige les partenaires des dialogues interpersonnels qui se choisissent et s'apprécient, à ne pas s'isoler du « tiers », c'est-à-dire des autres que « toi » et « moi », et qui sont plusieurs ! « La pluralité inclut des tiers qui ne seront jamais des visages » dit Paul Ricoeur. Le « je » et le « toi » bien connus, aimés, chéris, nommés, doivent laisser une place à l'anonyme, le tiers exclus. Il s'agit de les établir dans l'égalité absolue avec les « toi et moi ». L'institution est habilitée à assurer cette égalité et faire en sorte qu'il n'y ait que des « tiers inclus ». Sans l'institution de dialogue et de délibération, ce serait une belle utopie de croire que cette intégration des tiers se réaliserait par l'effet des affects réciproques.

Cela veut dire qu'on ne peut en rester sous peine d'injustice, à la relation de visage à visage, dont parlait magnifiquement Emmanuel Lévinas. Paul Ricoeur, critiquant Lévinas sur ce point. Même si le passage par le visage est la chose la plus belle qui soit au monde ! Pour que le principe d'égalité soit honoré, et que donc, tout le monde s'y retrouve, sans exclus, il faut distribuer les parts de « chacun » (et pas seulement de « toi et moi »). L'institution qui oblige à s'intéresser à « chacun » et à établir le vivre-ensemble par la concertation et la délibération, est un des éléments majeurs pour une « vie bonne » vécue avec d'autres, dit Paul Ricoeur. Encore faut-il que les lois et les institutions soient elles-mêmes bonnes. C'était déjà le grand tourment de Platon qui avait le souci de l'éducation des législateurs.

Tous les secteurs de la vie sont concernés : mariage, famille, éducation, vie politique, professionnelle... sauf les amoureux sans doute, et ceux qui commencent le monde en naissant (Hannah Arendt). Mais tous les autres vivent avec des « tiers » ! Ceux-ci, s'ils sont pris en compte, mettent en crise les plus belles relations interpersonnelles qui soient. La vie bonne est faite pour « tout un chacun » : les institutions d'égalité le rappellent et normalement le réalisent.

Les assemblées synodales sont des institutions qui permettent d'ouvrir les relations choisies et privilégiées – le fameux « lieu d'où je parle » souverainiste, celui de « mon » mouvement, de « mon » service », de « ma fonction, de « mes » options »... -, en direction de « tout un chacun » membre de la communauté croyante diocésaine et universelle... et évidemment au-delà d'elle, en direction de tous les « chacun » anonymes, avec l'idée derrière la tête que cet anonyme cesse de l'être un jour, le jour où son « visage » rencontrera le mien et où nous pourrons nous nommer. Là, à nouveau, Lévinas a raison !